

A. DUPONT
Société à responsabilité limitée
au capital de 750 euros
Siège social : 36 Rue de la Glacière
75013 PARIS
981 992 613 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-huit avril,
Au siège social,

Le soussigné:

Antoine DUPONT,

Gérant de la société A. DUPONT, société à responsabilité limitée au capital de 750 euros, divisé en 75 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 250 euros pour le ramener de 1 000 euros à 750 euros, par voie de rachat des 25 parts sociales détenues par Madame Amina DIATTA, moyennant un prix unitaire de 360 euros, soit un prix total de 9 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 9 000 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 18 mars 2025 ;

- à la date du 18 avril 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 18 avril 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le gérant

ANTOINE DUPONT

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 28/05/2025 Dossier 2025 00023122, référence 7584P61 2025 A 04614
Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro